



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **VETM Construction Sàrl**, Rue du Tunnel 7,
1005 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 26.09.2016
3. Suspension de faillite: 17.01.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 03.02.2017
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: la société a pour but l'exploitation d'une entreprise de maçonnerie, de génie civil, de construction, de plâtrerie, de peinture et d'isolation périphérique; l'exécution et la surveillance de tous travaux de construction; la promotion, la construction, l'achat, la vente, la gestion et l'administration d'immeubles sur le territoire suisse, dans les limites de la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 03
1014 Lausanne Adm cant

03294845

